## INVESTISSEMENTS EN AFRIQUE : QUELLES PROTECTIONS POUR LES ENTREPRISES ETRANGERES ?

Le cabinet Hogan Lovells a le plaisir de vous inviter à une soirée dédiée à la protection des investissements en Afrique dans ses locaux parisiens situés au 17 avenue Matignon-75008 Paris, le Mardi 5 Avril 2016 à 18h15

Au cours de cette soirée, des intervenants extérieurs et des spécialistes de notre bureau parisien présenteront les défis à relever pour investir en sécurité en Afrique.

Nous serons heureux de compter, parmi nos intervenants:

Jean-Christophe Bélliard – Directeur Afrique au Ministère des Affaires étrangères

Abbé Yao – Bâtonnier de l'ordre des avocats de Côte d'Ivoire

Diamana Diawara – Counsel de l'équipe Afrique à la Chambre de Commerce Internationale

Parmi les points que nous aborderons :

Protéger ses investissements en amont - Tirer parti des traités internationaux et des droits locaux pour une sécurité maximale

Choisir ses interlocuteurs locaux et internationaux - Les relations avec les banques et cabinets africains.

Gérer les litiges - De la prévention à l'exécution, notamment dans le cadre du régime OHADA.

Les canaux diplomatiques - Quel rôle pour le Ministère des Affaires étrangères dans la protection des investissements ?

La soirée continuera ensuite sur des notes et saveurs africaines : nous vous invitons à prolonger le débat et le networking avec un cocktail musical aux couleurs de l'Afrique.

Merci de bien vouloir confirmer votre présence par mail à thomas.kendra@hoganlovells.com.